

LETTRE À NOS CONCITOYENS

Mandelieu-La Napoule,
le 26 février 2007

Mesdames, Messieurs,

Des rumeurs malveillantes inquiètent nos concitoyens au sujet du secteur de Barbossi ;

un projet de Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) couvrirait sous la braise.

Il est temps de rétablir la vérité un bonne fois pour toutes !

Pour créer un Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) à Barbossi, le Préfet, et lui seul, devrait décider de mettre en oeuvre un Programme d'Intérêt Général (P.I.G.). Il faudrait au préalable que l'Utilité Publique soit reconnue.

Mais il faudrait bien plus encore : il devrait enfreindre des normes qui dépassent son pouvoir de décision.

La Loi Littorale encadre la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA). Or, la DTA intègre le site de Barbossi dans « l'espace naturel remarqué » de l'Estérel.

Le préfet devant impérativement respecter ces documents, l'autorisation de création d'un CSDU serait illégale à BARBOSSI.

Et le Préfet est là pour faire respecter la Loi dans le département.

Loin des élucubrations de certains, voilà la vérité sur la situation.

Jean MARCHE

Premier Adjoint,
Délégué aux Travaux



Jacques BERTHELOT

Adjoint,
Délégué à l'Urbanisme



Pierre DECAUX

Conseiller Municipal
Délégué à l'Environnement
et au Cadre de Vie



Toute correspondance doit être adressée à :

MONSIEUR LE MAIRE
HÔTEL DE VILLE

B.P. 46 - 06212 MANDELIEU-LA NAPOULE CEDEX
www.mandelieulanapoule.fr - courrier@mairie-mandelieu.fr
Tél. 04 92 97 30 00 - Fax. 04 92 97 30 88